



**Linx**

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

**47 | 2002**

**Du sens au sens**

---

## Fonctionnement discursif de l'autonymie dans les premiers textes en français (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)

*How autonomy works in the first texts in French (XII<sup>nd</sup> and XIII<sup>th</sup> centuries)*

**Michèle Perret**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/582>

DOI : 10.4000/linx.582

ISSN : 2118-9692

### Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Pagination : 55-63

ISSN : 0246-8743

### Référence électronique

Michèle Perret, « Fonctionnement discursif de l'autonymie dans les premiers textes en français (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles) », *Linx* [En ligne], 47 | 2002, mis en ligne le 01 juin 2003, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/582> ; DOI : 10.4000/linx.582

---

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

# Fonctionnement discursif de l'autonymie dans les premiers textes en français (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)

*Michèle Perret – Université Paris X - Nanterre*

Un colloque récent<sup>1</sup> a de nouveau attiré l'attention sur l'autonymie, phénomène bien connu des philosophes du langage et longuement analysé, du point de vue linguistique, par J. Rey-Debove (1978) et J. Authier-Revuz (1995). Rappelons-en la définition : il s'agit d'emplois dits « opaques » où le signe ne renvoie pas à un référent extralinguistique, mais à lui-même (souvent en tant que signifiant, notons-le, ce qui le distingue de la sui-référence benvenistienne, où le signe se désigne comme occurrence<sup>2</sup>). Aussi la synonymie est-elle bloquée<sup>3</sup>. Mais il existe aussi des cas où le signe a, simultanément, un emploi autonymique et un emploi référentiel. On parle alors de modalisations autonymiques : employé normalement dans le discours (emploi « en usage »), le commentaire méta-discursif qui l'accompagne le transforme en autonyme (emploi « en mention »)<sup>4</sup>. Authier-Revuz (1995) produit un corpus moderne impressionnant de ces « boucles réflexives », largement emprunté à la presse et à l'oral : il semble que ces modes d'expression réellement ou mimétiquement spontanés soient particulièrement favorables aux retours méta-discursifs sur un terme « qui n'allait pas de soi » ; il semble aussi que l'élévation du niveau général de connaissance

---

<sup>1</sup> *Le fait autonymique*, université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, 4-6 octobre 2000. Les actes sont disponibles sur Internet à l'adresse : <<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/autonymie/actes.htm>>. Ma communication à ce colloque (Perret, 2000) recensait les contextes discursifs où pouvaient, en ancien français, apparaître des phénomènes autonymiques ; elle est complémentaire du présent article.

<sup>2</sup> Jakobson (1957) analyse « le message autonymique » comme Code/Code, les embrayeurs comme Code/Message.

<sup>3</sup> ex. *Mistigri est un terme vieilli* n'entraîne pas, tous les linguistes « cattophiles » (spécialisation dont Michel Galmiche fut l'éminent fondateur) le savent, la vérité de *Chat est un terme vieilli*.

<sup>4</sup> ex. : « *Ab, non, changer les bébés, je trouve ça emmerdant..., au sens propre, d'ailleurs, enfin propre (rires) si on peut dire.* » (cité par Authier-Revuz, 1995). On peut peut-être risquer aussi : *Mistigri, mon chat, est blanc, comme son nom ne l'indique pas* ou même *Misti(pas tellement)gri(s), mon chat, est blanc*.

sur la langue ne soit pas, non plus, étranger au caractère très fréquemment métalinguistique de ces retours.

Il est alors loisible de s'interroger sur l'existence de pareils emplois dans les premiers textes français, dans les débuts de l'expression en langue vernaculaires.

1. Cependant, dès le plus évident des types d'emplois autonymiques rencontrés dans ces textes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : **les titres d'ouvrages**, la question de leur identification en tant qu'autonymes se pose. Soit les cas suivants, pour lesquels, comme le font les manuscrits du moyen âge, nous avons maintenu, dans le texte original, l'absence de toute typographie moderne, c'est à dire ni guillemets, ni mise en italique, ni majuscule – que l'on retrouve, en revanche, dans la traduction :

1 – A arimer lo meillor conte Qui soit contez en cort real Ce est li contes do greal ( <i>Graal</i> , 62-64)	à rimer le meilleur conte jamais conté en cour royale c'est <i>Le Comte du Graal</i> (trad. Méla)
2 – Del chevalier de la charrete Comance Chrétien son livre ( <i>Charrette</i> , 24-25)	Du <i>Chevalier a la charrette</i> commence Chrétien son livre
3 – Le chaitivel l'apelè hum, e si i a plusurs de cels ki l'apelent les quatre doels ; ( <i>Chaitivel</i> , 6-8)	On l'appelle <i>Le malheureux</i> Et il y en a plusieurs qui l'appellent <i>Les quatre chagrins</i> ;
4 – Un lai en firent les Bretuns des dous amans recut le nun. ( <i>Deux Amants</i> , 5-6)	Un lai en firent les Bretons Des <i>Deux Amants</i> il reçut le nom.

seul (3) n'est pas ambigu, avec un effectif blocage de la synonymie. En (4), en revanche, une interprétation comme 'il reçut le nom des deux amants' n'est pas impossible, c'est à dire (bien que Marie de Charrette n'ait pas donné dans son lai les noms de ses personnages), qu'il aurait pu recevoir, en fait, le nom d'*Aucassin et Blancheflor* ou de *Jehan et Nicolette* ou de *Floire et Blonde*... En (1) et (2), le sens de *de* en ancien français, n'interdit pas de comprendre « le conte qui porte sur le Graal », « le livre à propos du chevalier à la charrete ». Le fait que ces titres soient effectivement ceux des ouvrages tel que nous les connaissons n'est pas pertinent : en effet, en général, les manuscrits ne comportent pas de titres et la règle est que celui que leur donnent les éditeurs modernes soit tiré de ces indications du texte – même quand un autre titre aurait tendance à s'imposer à nous, comme par exemple *Yvain* plutôt que *Le chevalier au lion*.

2. Un second bloc d'emplois autonymiques est plus facilement repérable, parce qu'il fait **l'objet d'un marquage lexical** (*le non de, avoir (à) nom, appeler ou être appelé, nommer ou être nommé, clamer ou être clamé*<sup>5</sup>) :

5 – *Escuz a non*<sup>6</sup> ce que jo port ;      Ce que je porte s'appelle *écu*.  
– *Escuz a non ?* – Voire, fait il,      – Ca s'appelle *écu* ? – Oui, dit-il  
(*Graal*, 219-20)

6 – Thessala qui molt estoit sage (...) Thessala, qui était très sage  
Set et entent par sa parole      comprend à ces mots  
Que d'amor est ce qui l'afole.      Que ce dont (Fenice) souffre est l'amour  
Por ce que *douz* l'apele et claime      parce qu'elle le qualifie de « doux »  
Est certaine chose qu'ele aime (...)      il est certain qu'elle aime (...)  
(*Cligès*, 3048-54)

7 – Ja est la parole tant bele      C'est pourtant un si beau nom  
Et si douce *d'ami* nomer,      Et si doux à proférer, « ami »  
Se je l'osoie ami clamer.      Si j'osais l'appeler « ami ».  
(*Cligès*, 1388-90)

On remarquera que les traducteurs réintroduisent (6) ou non (5) les guillemets. Mais dans l'exemple suivant (8), c'est dans le texte même que l'éditrice s'est vue obligée de réintroduire majuscule et guillemets pour rendre l'emploi en mention intelligible : l'indice d'autonymie est un substantif, *le nom*, postposé, qui est à lui seul une marque d'autonymie presque insuffisante pour nous – malgré sa présence, le texte sans marque typographique d'autonymie, serait peu compréhensible, comme le montre notre traduction mot à mot :

8 – ele en a le seel bruisié.      Elle en [de la lettre] a brisé le sceau  
Al premier chief trova *milun*      et trouva en tout début milon.  
De son ami conut le *nom* ;      Elle reconnut le nom de son ami ;  
cent fois le baisé en plurant,      qu'elle embrasse cent fois en pleurant  
ainz qu'ele put lire avant.      Avant de pouvoir continuer sa lecture.  
(*Milon*, 225-230)

(L'éditrice, L. Harf Lancner, a corrigé ainsi le texte du manuscrit *Al premier chief trova « Milun »*.)

Il en découle que la seule présence de ces expressions invite à interpréter l'occurrence comme une mention. Ainsi, en (9), *pucele* en mention, s'oppose à l'indéfini *dame*, en d'autres termes, il y a d'une part, perte d'une désignation et d'autre part, classement dans une catégorie sociale nouvelle (l'opposition *dame/jeune fille* est aussi au moyen âge une opposition sociale) :

---

<sup>5</sup> Pour faciliter la lecture, nous citons, chaque fois que c'est possible, ces expressions dans leur orthographe moderne.

<sup>6</sup> C'est, bien entendu, toujours nous qui soulignons.

9 – Ainçois que ele se levast	Avant qu'elle fût sortie du lit,
Ot perdu le nom de <i>pucele</i>	elle avait perdu le nom de « pucelle » :
Au matin fu dame novele.	Au matin, elle fut une nouvelle dame.

(*Erec*, 2102-4)

Dans tous ces cas, le signe réfère à lui-même en tant que signifiant (qui peut faire l'objet d'un jugement de valeur, comme *parole tant belle et tant douce* en (7), par exemple), comme dans la définition première de l'autonymie.

3. Les emplois autonymiques complexes<sup>7</sup>, **de nature polyphonique**, où la mise en mention s'opère parce que le terme appartient à un discours autre, sont en revanche extrêmement rares. Je n'en ai, de fait, relevé qu'un : il s'agit de la reprise par le narrateur d'un terme que vient d'utiliser l'un de ses personnages.

10 – Lors vint sur lui li charretons	Le « charretier » vint sur lui
--------------------------------------	--------------------------------

(*Charrette*, 884) (trad. Méla)

Le marquage comme autonome du mot « charretier » par le traducteur (Ch. Méla) relève d'une bonne interprétation du texte. En effet, l'histoire montre comment un véritable chevalier amoureux peut accepter et tourner à honneur l'infamie d'être charretier, quand il l'a choisie par amour. De ce fait, le terme méprisant de « charretier » ne peut être assumé par le narrateur, qui, lui, valorise son héros : on se trouve là en présence d'un cas typique de dissociation de l'énonciateur et du locuteur au sens que Ducrot donne à ces termes. Cette forme d'autonymie, encore si rare, connaît aujourd'hui une fortune considérable dans la presse écrite ou orale (effet-guillemets, remplacés à l'oral par le marquage « je cite »).

4. On rencontre parfois – mais assez rarement aussi – des **commentaires méta-linguistiques** ; constatation d'adéquation du mot à la chose en général dans le cas des prénoms :

11 – Por neent n'ai je pas ce non	Ce n'est pas en vain que je porte mon nom
Qui Soredamors sui clamee.	Et qu'on m'appelle Soredamor.
(...)	
Qu'autretant dit <i>Soredamors</i>	car Soredamor peut s'entendre
Come sororee d'Amors.	Comme 'la surdorée de l'amour'.

(*Cliges*, 958-76) (trad. Méla)

constat de non-adéquation ailleurs :

12 - ... est amors et corteisie	...c'est amour et courtoisie
Quanqu'an puet feire por s'amie.	Que tout ce qu'on fait pour son amie.
Por <i>m'amie</i> nel fis je pas,	Je ne l'ai pas fait pour mon « amie »
Ne sai comant je die, las,	Je ne sais comment dire, hélas,
Ne sai se die <i>amie</i> ou non,	Je ne sais si je dois dire « amie » ou non,

<sup>7</sup> La réflexivité concerne ici le signe dans sa totalité.

Ne li os metre cest sornon                      Je n'ose pas lui donner ce nom.  
(*Charrette*, 4360-64)

Il faut cependant noter que ces commentaires se distinguent des commentaires modernes du type *X, comme son nom l'indique, X le bien nommé, X, le mot est trop faible, X au plein sens du terme* etc. où le mot est employé à la fois en usage et en mention, avec opacification a posteriori. Dans nos exemples, il y a dissociation des deux emplois, seule la seconde occurrence est en mention tandis que la première est en usage.

5. On constatera enfin que ces commentaires sur la non-adéquation du dire sont souvent à mettre **en rapport avec l'autodialogisme**.

Les premiers monologues ont en effet été élaborés à partir des formes du dialogue (Petit, 1985, Perret, 2001), façon à nos yeux encore un peu raide, maladroite, de donner à voir le flux de la pensée :

13 – <b>E'</b> : La saiete qui traite fu m'a malement el cors deru.	La flèche qui fut tirée M'a cruellement brisé le corps.
<b>E''</b> : Tu manz, molt chei loing de toi.	Tu mens, elle tomba loin de toi.
<b>E'</b> : Ele aportoit ma mort o soi, angoisosemant me navra.	Elle apportait ma mort avec elle, Elle me blessa douloureusement.
<b>E''</b> : Ne sez que diz, ne te tocha.	Tu ne sais ce que tu dis, elle ne toucha pas.
<b>E'</b> : Non voir, cop ne plaie n'i perz, mais briez qui antor ert m'a molt navrez dedanz le cors.	Bien sur que oui, on ne voit pas le coup mais le message qui y était attaché M'a bien blessé à L'intérieur du corps.
<b>E''</b> : Li cuirs est toz sains de defors :	La peau est intacte à L'intérieur
(...)	(...)

(*Enéas*, 8963-8974, cité par Petit 1985)

La délibération amoureuse, où plutôt la constatation que le locuteur est en proie aux ravages de l'amour est imaginée ici comme une discussion pied à pied entre deux énonciateurs monologiques – ce qui est, aux yeux d'un lecteur moderne, aussi naïf qu'artificiel.

Mais le moyen âge n'ignore pas cette forme plus subtile d'autodialogisme qui consiste pour un locuteur à se reprendre, à revenir sur un mot qui, pour reprendre l'expression ici particulièrement heureuse d'Authier-Revuz ne semble plus « aller de soi ». Il s'agit du procédé, bien connu des médiévistes, de la *correctio* (cf. Raynaud de Lage 1960 – Authier-Revuz 1995 parle, elle, de « rature montrée »), procédé extrêmement fréquent puisque j'en ai, au fil de dépouillements portant sur quelques textes seulement, relevé plus d'une centaine :

14 – « Je li pramis et plus fis Pour çou a la <i>mort</i> le remis.	Je le lui ai promis, et je fis davantage Et pour cela, je le condamnai à mort.
A la <i>mort</i> ? Dix ! <i>morra</i> il donques ?	A mort ? Mon Dieu, mourra-t-il donc ?

(*Jehan et Blonde*, 1067-1069)

15 – (...)Je croi qu'il me feroit roine,      Je crois qu'il me ferait reine ;  
Dont ai ge a tort vers lui *haine*.      j'ai donc tort d'avoir de la haine pour lui.  
*Haine*? Enne le *has* je mie ? »      De la haine ? Est-ce que je le hais donc ?  
(*Jehan et Blonde*, 1123-1125)

Le procédé est parfois réitéré, l'énoncé rectificateur étant lui-même corrigé :

16 – Et cil li ra le suen[son cuer] *promis*.      Et lui, en échange, lui a *promis* le sien.  
Promis ? Mais **doné** quitement.      Promis ? Bien plutôt **donné**, sans réserve  
**Doné ? Non, par foi, je mens,**      **Donné ? non vraiment c'est mentir,**  
Car nus son cuer doner ne puet...      Car nul ne peut donner son charrette  
(*Cligès*, 2772-5)      (trad. Méla)

et il s'ébauche dès les premiers « romans » (mise en langue « romane » de grands récits de l'antiquité gréco-latine) :

17 – Dont je *n'avrai* mes volentez.  
Jos en *avrai* ? ja coment ?  
(*Enéas*, 18034-18035)

Le caractère dialogique est incontestable. Ces reprises correctives peuvent en effet être rapprochées de dialogues attestés :

18 – **L<sub>2</sub>** - Et que fais tu ? **L<sub>1</sub>** - Ychi m'estois      - Et que fais tu ? - Je reste ici  
Si *gart* ches bestes par chu bois.      Et je *garde* ces bêtes dans ce bois.  
**L<sub>2</sub>** - *Gardes*? Pour saint Perre de Romme      - Tu les '*gardes*'? Par St Pierre de Rome  
Ja ne conoissent eles homme !      Elles ne connaissent pas L'homme !  
Je ne cuit qu'en plain ne boschage      Je ne crois pas que ni en plaine ni en bois  
Puisse an garder beste sauvage ...      on puisse garder une bête sauvage ...  
**L<sub>1</sub>** - Je les gart si voir, ...      Je les garde pourtant...  
(*Yvain*, 331-39)      (trad. Hult)

exemple où l'on remarque que la seconde occurrence de *garde*, en mention, est de nature polyphonique : L<sub>2</sub> reprend les termes de L<sub>1</sub> pour les contester.

Dans les monologues, il faut considérer que, malgré un locuteur unique, un énonciateur dédoublé E'' cite sans l'asserter un terme de E'. E' rectifie alors ses dires, ce que l'on peut représenter ainsi :

15 – **E'** : Et cil li ra le suen[son cuer] promis.  
**E''** : Promis ? **E'** : Mais doné quitement.  
**E''** : Doné ? **E'** : Non, par foi, je mens,  
Car nus son cuer doner ne puet...  
(*Cligès*, 2772-5)

Le procédé est finalement assez simple : un mot est repris en mention par un dédoublement de l'énonciateur E'', puis corrigé par E' qui porte alors sur lui-même un jugement de véracité. Dans des cas moins élaborés (14,15,17), ce peut être E'' qui

apporte lui-même des éléments d'autocorrection. Ailleurs, on peut supposer que la correction est apportée par une reprise de E' :

19 – E' : Quant mon esgart et ma parole	Quand de le voir et de lui parler
li veai, ne fis je que fole ?	je refusai, n'ai je pas agi en folle ?
E'' : Que fole ? E' : Ains fis, si m'aüst Dex	En folle ? Bien plutôt, Mon Dieu,
Que felenesse et que cruex	en traîtresse et en cruelle.

(Charrette, 4201-4)

On remarquera cependant qu'il n'y a pas dans ces exemples de changements de personne comme en (15) : l'autodialogisme se fait déjà plus discret.

Quant aux rectifications, elles sont de trois types : dans le cas le moins marquant, une simple ratiocination de E' (14,15) : *mourra-t-il donc ? n'est-il pas vrai que je ne le bais pas ?* Dans la majorité des occurrences, j'ai cependant rencontré un jugement de vérité comme dans la seconde partie de (16) : *oui en vérité ; je mens ; je ne mens pas ; folle, tu mens* etc. Dans certains cas, enfin, un véritable travail d'élaboration linguistique est fait, puisque la reprise autodialogique aboutit à une correction, un terme plus proche de l'adéquation à l'extra discursif étant proposé : ~ *donné, promis* (16), ~ *folle, traîtresse et cruelle* (19).

Cependant, dans tous les exemples que j'ai collationnés, j'ai constaté la même dissociation entre l'emploi en usage et l'emploi en mention, sauf dans un cas qui est aussi l'exemple le plus proche des commentaires méta-énonciatifs intégrés dans un continu monologique (sans dissociation E'/E'') relevés par Authier-Revuz (1995) :

20 – Por ce mius vel faire folie	C'est pourquoi je préfère agir maladroitement
Que ne soie loiaus <i>m'amie</i> .	Qu'être déloyal envers <i>mon amie</i> .
<i>Co qu'ele n'est l'ai apielee ;</i>	<i>Je l'ai appelée ce qu'elle n'est pas.</i>
Que dirai dont ? <i>La molt amee ?</i>	Que dirai-je donc ? <i>La bien aimée ?</i>
<i>S'ensi l'apitel, voir en dirai ;</i>	<i>Si je l'appelle ainsi, j'en dirai le vrai,</i>
<i>S'amie di, lors mentirai,</i>	<i>si je dis amie, je mentirai,</i>
Car moi ne fait ele sanblant.	Car elle ne s'intéresse pas à moi.

(Bel Inconnu, 1263-69)

C'est une occurrence assez tardive : elle date du XIII<sup>e</sup> siècle et non, comme les autres, du XII<sup>e</sup>. On remarquera qu'elle comporte un véritable commentaire métalinguistique, constatation de la non-adéquation du mot à la chose, correction et définition en creux du sens du mot : puisque pour employer le mot *amie*, il faut qu'il y ait réciprocité dans l'amour.

La réflexivité est une propriété des langues naturelles. Il n'y a rien donc d'étonnant à constater l'attestation du fait autonymique dans ces premiers textes en langue vernaculaire, l'absence de marques typologiques – soulignements, italiques, guillemets, majuscules – le rendant tout au plus, parfois, plus difficile à déceler. En revanche, la rareté des emplois polyphoniques, la dissociation, dans les emplois les plus proches de la modalisation autonymique, de l'occurrence en mention et de celle en usage, l'utilisation d'un autodialogisme simple où les énonciateurs sont nettement

différenciés est à rattacher, plus qu'à une difficulté à manier certaines formes discursives, à une caractéristique déjà reconnue (Cerquiglini 1981) de l'écriture de ces textes : une certaine répugnance à la complexité énonciative<sup>8</sup>.

Michèle PERRET  
Département des sciences du langage  
Université Paris X  
200, avenue de la République  
92001 Nanterre cedex  
[micheleperret00@noos.fr](mailto:micheleperret00@noos.fr)

## BIBLIOGRAPHIE

- AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non coïncidences du dire*, Paris, Larousse.
- CERQUIGLINI B., 1981, *La parole médiévale*, Paris, Minuit.
- JAKOBSON R., 1957, « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe », repris dans *Essais de linguistique générale (I)*, Paris, Minuit, 1963, 176-196.
- MARNETTE S., 1998, *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale. Une approche linguistique*, Berne, Peter Lang.
- PERRET M., 2000, communication : « Autonymes et boucles reflexives, premières attestations en français », Actes du colloque « le fait autonymique », Paris III, 4-6 octobre 2000, disponibles sur Internet :  
site <<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/autonymie/actes.htm>> (thème 3)
- PERRET M., 2001, « Aux origines du roman, le monologue », Actes du colloque « Lediscours rapporté dans tous ses états », Bruxelles, 8-11 novembre 2001, à paraître.
- PETIT A., 1985, *Naissance du Roman, les techniques littéraires dans les romans antiques du XII<sup>e</sup> siècle*, Champion-Slatkine.
- RAYNAUD DE LAGE, 1960, « Le procédé de la correction chez Chrétien de Troyes », Actas do Congresso Internacional de Linguística Romanica (II), *Boletim de Filologia* (XIX), 145-149.
- REY-DEBOVE J., 1978, *Le métalangage*, Paris, éd. Le Robert.

## Éditions utilisées

- Marie de France, *Lais (Deux amants, Chaitivel, Milon)*, éd. L. Harf-Lancner, Paris, Poche (Lettres Goth.), 1990.

---

<sup>8</sup> Ainsi, n'est-il pas innocent de remarquer que les auteurs maniant le mieux le DIL – Marie de France, Renaut de Beaujeu – sont aussi ceux qui manient le mieux la polyphonie autonymique.

*Fonctionnement discursif de l'autonymie dans les premiers textes en français (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)*

Chrétien de Troyes, *Romans* (*Cligès* ; *Le conte du Graal*, abrev. Graal ; *Le chevalier à la charrette*, abrev. Charette, *Le chevalier au lion*, abrev. Yvain) Paris, Poche (Pochothèque), 1994.

Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, éd. P.G. Williams, Paris, Champion, 1975.

*Enéas*, éd. J.J. Salvedra de Grave, Paris, Champion, 1973.

*Philippe de Beaumanoir, Jehan et Blonde*, éd. S. Lécuyer, Paris, Champion, 1984.